

EN COULISSES

LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Bien qu'œuvrant dans l'ombre, la direction regroupant la commande publique et les affaires juridiques joue un rôle important au sein de la communauté d'agglomération. Composée de deux branches d'activités distinctes mais complémentaires, elle assure une gestion efficace et conforme des procédures d'achat et apporte des conseils juridiques spécialisés à l'ensemble des services communautaires.

La commande publique

La « commande publique » est une notion qui regroupe l'ensemble des contrats passés par les pouvoirs publics pour répondre à leurs besoins (services, fournitures ou travaux). Elle englobe ainsi tous les contrats d'achat qui doivent respecter des obligations, plus ou moins strictes, de mise en concurrence.

Dès qu'un besoin se manifeste au sein de la communauté d'agglomération, une procédure d'achat appropriée est lancée dont la complexité varie en fonction du montant en jeu. Il s'agit de diffuser la publicité du besoin (en particulier pour les marchés d'un montant supérieur à 40 000 €) et de mettre les entreprises en concurrence. Les structures publiques sont tenues de garantir la transparence, l'égalité de traitement entre les entreprises concurrentes et un égal accès de chaque candidat à la commande publique. Un règlement de consultation est établi à cet effet, incluant des critères pondérés d'évaluation des offres.

L'ensemble des démarches est dématérialisé (procédures, contrats signés électroniquement). La direction veille à la conformité de chaque étape, garantissant ainsi le respect des réglementations en vigueur.

Les affaires juridiques

Crée il y a un an, la branche des affaires juridiques a été intégrée à la direction de la commande publique, bénéficiant ainsi des compétences des juristes formés en droit public déjà présents. Cette intégration permet de gagner en praticité, rapidité et réactivité. La direction prodigue ainsi des conseils dans divers

domaines (urbanisme, occupation du domaine public, mises en demeure...), dans la limite des compétences exercées par la communauté d'agglomération. Elle participe pour l'aspect juridique à la mise en œuvre de projets tels que la création de la ZAC (zone d'aménagement concerté) du Gros Chêne aux Essarts-le-Roi ou la concession du parking de la gare de Gazeran.

En cas de contentieux, la direction peut assurer une représentation juridique ou réaliser les productions nécessaires. Toutefois, pour les litiges les plus complexes, elle collabore avec un cabinet d'avocats externe. L'accès à une base de données juridique en ligne permet à la direction de rester à jour avec les évolutions légales et réglementaires.

Les assurances

La direction est également en charge des contrats d'assurance de la communauté d'agglomération, gérant le suivi et la déclaration des sinistres. Pour les contentieux majeurs, elle bénéficie du soutien d'avocats spécialisés.



Direction des affaires juridiques et de la commande publique